

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>11/01/2023</u>	Dossier complet le : _____	N° d'enregistrement : <u>2023-537</u>

1. Intitulé du projet

Système d'échange RN5/RN11 - voie de délestage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Région Guadeloupe

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Ary Chalus, Président du conseil régional

RCS / SIRET

2	3	9	7	1	0	0	1	5	0	0	0	2	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6°a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Création d'une voie bidirectionnelle sur 2.3 km, avec des accotements stabilisés d'une largeur totale revêtue de 9.5 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les aménagements routiers projetés concernent :

- La création d'une voie bidirectionnelle avec accotements stabilisés sur 2.3 km de long, avec des accotements stabilisés d'une largeur totale revêtue de 9.5 m. La vitesse retenue est de 70 km/h;
- Le raccordement sur la RN5 par deux bretelles entrée/sortie (sens N/S);
- Le raccordement à la RD106 par le giratoire au droit de l'entrée visiteur du CHU;
- Le raccordement à l'échangeur de l'aéroport ;
- La réalisation de deux ouvrages d'art pour le rétablissement de chemin d'exploitation du GFA;
- La réalisation de nouveaux chemins d'exploitation agricole sur la zone du GFA.
- La construction d'un ouvrage d'art entre les deux giratoires de la RD106.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement de la voie de délestage est nécessaire pour supporter l'augmentation du trafic notamment en phase travaux des différents grands projets du secteur (CHU, logements, écoquartier, TCSP, ZAC de Providence...). En effet, aujourd'hui le trafic est complètement saturé en heure de pointe au droit du giratoire de Perrin. La création de cette voie permet un maillage entre la RN5, la RD106 et l'échangeur de l'aéroport. Associée à la réalisation du PSGR, elle contribue à l'amélioration des conditions de circulation sur l'ensemble de la zone mais également du bourg des Abymes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les points d'accès au chantier seront aménagés au-delà des nœuds routiers existants. Les travaux s'effectuent en dehors de toute circulation. Il n'y aura pas ou très peu de perturbation de la circulation en phase travaux.

La durée des travaux est estimée à 2 ans et demi. L'ouverture de la voie est projetée en juin 2026.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone étendue du futur CHU va générer près de 15000 déplacements supplémentaires sur les axes routiers actuels. Cette voie offrira une alternative à la RN5 pour la desserte de cette zone. En cas de blocages et problèmes importants sur le carrefour de Perrin, elle permettra également une alternative d'évitement autre que le centre bourg des Abymes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0.)
- à déclaration d'utilité publique
- à mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la voie	2.3 km
Largeurs de la voie :	9.5 m
- Chaussée à double sens	6.5 m
- avec deux accotements stabilisés	1.5

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Entre la RN5 et la RN11
Les Abymes

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 1 ° 30 ' 22 " 66 Lat. 16 ° 17 ' 04 " 25

Point d'arrivée :

Long. 6 1 ° 31 ' 14 " 33 Lat. 16 ° 16 ' 34 " 09

Communes traversées :

Les Abymes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune des Abymes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire est couvert par le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Région Guadeloupe.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification du raccordement sur l'échangeur de l'aéroport impactera une partie de l'espace remarquable du littoral et de la zone RAMSAR. Toutefois, cet impact sera cantonné à des surfaces déjà aménagées sur la route nationale et l'échangeur (en réutilisant, notamment, l'emprise d'une ancienne bretelle déjà minéralisée) - voir annexe 5.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels des Abymes a été approuvé par arrêté préfectoral n°2008-1185 AD/1/4 en date du 4 septembre 2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais permettront le remblai de certains secteurs du projet de la voie notamment pour le raccordement sur l'échangeur de l'aéroport et sur le secteur du projet d'aménagement de Cap Excellence. En première approche et suivant la nature des sol rencontrée et le projet définitif de Cap Excellence, il ne devrait pas y avoir de matériaux excédentaires
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet se fera dans sa plus grande partie sur des terrains cultivés en champs de cannes et une zone non exploitée du GFA pour des raisons topographiques et de nature des sols. Un giratoire sera réalisé entre les 2 mornes situés au Nord/Est. Les essences recensées sur le site sont communes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide située à l'extrémité ouest de l'échangeur de l'aéroport a déjà été concernée par les travaux d'aménagement de la RN11 et de l'échangeur. Le projet réutilisera le délaissé de voie existant pour éviter une incidence supplémentaire sur cette zone.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de la voie va nécessiter l'acquisition de 2.9 ha du GFA de Belle Plaine. Le tracé de la voie, revu suite aux échanges avec la Chambre d'Agriculture, minimise l'impact sur la zone cultivée du GFA en mettant à profit des espaces non exploités.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte du PPRN indique un risque inondation faible à l'ouest (prescriptions individuelles). Des dispositions particulières au secteur des Grands Fonds doivent être prises au niveau des mornes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra la liaison RN5/ RN11 avec un raccordement sur la RD106 et sur la voirie du projet de Cap Excellence. Le volume de trafic attendu est de : - 9400 véh/j pour le tronçon sud - 2400 véh/j pour le tronçon nord
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores, une fois le projet réalisé, seront du même ordre de grandeur que les nuisances actuelles.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'éclairage sauf sur les carrefours.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera une amélioration de la qualité de l'air par fluidification du trafic
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de monument historique à proximité - La présence de sites archéologiques est probable dans la zone d'étude. La réalisation d'un diagnostic anticipé a été demandé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessiter l'acquisition de 5.3 ha de terre. Il impacte un GFA. Il aura un impact positif sur l'économie de la zone en fluidifiant le trafic et en améliorant l'accès aux pôles d'importance.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Avec le projet d'aménagement de la RD106

La réalisation du CHU

La réalisation de projets de logements au nord de la zone

L'aménagement de la voie de délestage va permettre d'améliorer les conditions de circulation lors de la phase travaux de certains projets du secteur puis après leur mise en service.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures porteront sur :

- des mesures en phase travaux;
- la mise en place d'un assainissement des eaux pluviales (mesures pour la pollution chronique et la pollution accidentelle);
- La réalisation de deux ouvrages d'art pour le rétablissement de chemin d'exploitation du GFA;
- La réalisation de nouveaux chemins d'exploitation agricole sur la zone du GFA.
- Le choix d'un tracé au plus près des zones non exploitées du GFA;
- des mesures de compensation agricole (financières et surfaciques). Elles sont en cours de définition avec la chambre d'agriculture et le GFA.

Il n'y aura aucune perturbation de la circulation en phase travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La voie de délestage améliorera les conditions de trafic routier sur la zone. La mise en circulation de certains tronçons est prévue dès l'ouverture du CHU.

Les principales incidences du projet sont évaluées dans le cadre de la procédure loi sur l'eau. Le tracé de la voie, revu suite aux échanges avec celle-ci, minimise l'impact sur la zone cultivée du GFA en mettant à profit des espaces non exploités.

L'examen au cas par cas réalisé en 2018 a conclu que le projet n'était pas soumis à étude d'impact. Les modifications apportées ensuite au projet visent à améliorer les conditions de raccordement sur la RD 106 (par la construction d'un ouvrage d'art de franchissement) et sur l'échangeur de l'aéroport. Ces modifications améliorent substantiellement le projet sans en augmenter significativement l'incidence sur l'environnement et ne sont pas de nature à modifier l'analyse faite en 2018.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Dossier de porter à connaissance

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Basse-Terre

le. 03/01/2023

Signature

Pour le président du conseil régional
et par délégation
Le directeur général des services

Jean-Louis BOUCARD